



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture  
Secrétariat général  
Mission performance et coordination  
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy  
Tél : 02 97 54 8667  
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 27 OCT. 2015

Le préfet du Morbihan

à

Monsieur le Maire de PLUVIGNER

Objet : Projet de plan local d'urbanisme  
Avis de l'Autorité environnementale  
P.J. : 1

Le 27 juillet 2015, mes services ont réceptionné, pour avis de l'Autorité environnementale, le dossier de projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal du 25 juin 2015.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'attestation vous informant de l'existence d'un avis sans observation.

Pour votre complète information, je vous précise qu'il conviendra de verser ce document au dossier, lors de la mise du projet à enquête publique.

Le préfet,

Par déléation,  
Le Secrétaire Général

Jean-Marc GALLAND



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture  
Secrétariat général  
Mission performance et coordination  
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy  
Tél : 02 97 54 8667  
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 27 OCT. 2015

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

de l'existence d'un avis sans observation  
relatif au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme  
de la commune de PLUVIGNER

reçu le 27 juillet 2015,

arrêté par délibération du conseil municipal du 25 juin 2015.

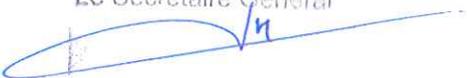
A la date du 27 octobre 2015, l'Autorité environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune),
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le préfet,

Par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Jean-Marc GALLAND